

SOCIÉTÉ DE CIMENT ARTIFICIEL PORTLAND DE L'ARIANA

L'AFFAIRE GALMOT
Ses répercussions en Tunisie
(*Le Sémaphore algérien*, 15 avril 1921)
(*Les Nouvelles*, Alger, 17 avril 1921)

De notre confrère « La Tunisie française » :

Qui donc eût pu se douter que, dans l'affaire Galmot, la Tunisie entrerait pour plus de douze millions ?

Et cependant, c'est bien au bas de billets dont le total s'élève à cette somme que trois de nos concitoyens ont été amenés par Galmot à mettre leur signature.

Il y a quelque temps, un honorable entrepreneur italien, M. C., connu pour son sérieux et sa compétence, découvrait à l'Ariana un gisement de ciment. Pour mettre ce gisement en exploitation, il fallait créer une usine, création qui nécessite des frais considérables. À cet effet, M. C. s'aboucha avec un de ses compatriotes, M. P., fournisseur de l'armée italienne, notamment au cours de l'expédition tripolitaine, et avec M. A., membre d'une des plus anciennes et riches familles françaises de Sfax.

À eux trois, ils créèrent une société en nom collectif, au capital de 4 millions, dite « Société de Ciment artificiel Portland de l'Ariana », qui parut au *J. O. T.* du 7 avril 1920. Aux termes du contrat, M. C. apportait le gisement pour un million. M. A. y entrerait pour un million 800.000 francs et M. P. pour un million 200.000 francs.

Pour se procurer les 3 millions espèces jugés indispensables à la création de l'usine, les associés furent amenés à entrer en relations avec Galmot. Celui-ci parut s'intéresser à l'affaire et leur avança même un million, lequel fut incontinent versé à une société de construction américaine qui devait fournir toutes les machines nécessaires à la future usine de ciment, le solde, deux millions environ, devait lui être versé plus tard, à la livraison du matériel.

Le député Galmot, avant de verser à MM. A., C. et P. le million dont nous parlions plus haut leur avait proposé de faire avec lui des affaires sur les rhums ou les mélasses, leur faisant entrevoir que c'était dans les bénéfices à retirer de ces opérations que les membres de la « Société de ciment artificiel Portland de l'Ariana » trouveraient les deux millions manquants et rembourseraient celui qui leur avait été prêté.

Ce fut en leur faisant miroiter ces bénéfices que Galmot réussit à les amener à signer avec la signature sociale pour 12 millions 500.000 francs de francs qu'il fit incontinent escompter par la Société [centrale] des banques de province. Celle-ci prit probablement des renseignements sur la valeur des signatures mais, informée de l'honorabilité de MM. A., C. et P., cette banque, se trouvant en outre en présence d'une société au capital de 1 million, ne fit aucune difficulté pour escompter les effets.

Peu à peu, les affaires de Galmot devinrent de plus en plus embarrassées ; de leur côté, MM. A., C. et P. n'ayant réalisé aucun des gros bénéfices qui leur avaient été promis, ne purent retirer les effets à leurs échéances qui se succèdent par tranches depuis janvier dernier ; c'est que les fonds, pour éviter des protêts successifs de 1 million et demi à 2 millions chacun, ne se trouvent pas, comme on dit, sous le pied d'un cheval.

Bref, la catastrophe finale s'est produite, Galmot est sous les verrous et MM. A., C. et P. restent seuls en présence de .la Société [centrale] des Banques de Province, qui, naturellement, se retourne contre les signataires des effets.

Et voilà comment trois personnalités de Tunisie sont tenues pour responsables de 12 millions. 500.000 francs de billets qu'elles ont signées et dont elles n'ont pas vu le premier sou, puisque le million qui leur avait été avancé est passé aux mains.de la société américaine qui entend le garder à titre d'arrhes d'une commande dont la « Société de ciment artificiel Portland de l'Ariana » n'a pu, et pour cause, prendre livraison.

M. le sénateur Gallini s'était bien entremis en leur faveur auprès de M. Galmot avant la déconfiture de ce député mais ce fut en vain ; actuellement, c'est M^e Victor Cattani qui est chargé des intérêts de M. C. et M^e Cirier de ceux de MM. A. et P.

Gageons qu'à partir d'aujourd'hui, on suivra avec plus de curiosité en Tunisie l'affaire Galmot.

H. TRIDON.
